Nations Unies S/PRST/2001/20

Conseil de sécurité

Distr. générale
13 août 2001
Français
Original: anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 4356e séance du Conseil de sécurité, tenue le 13 août 2001, au sujet de la question intitulée « La situation en ex-République yougoslave de Macédoine », le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

« Le Conseil de sécurité se félicite de la signature de l'Accord-cadre concernant l'ex-République yougoslave de Macédoine, par le Président Trajkovski et les dirigeants de quatre partis politiques, intervenue le 13 août 2001. Le Conseil demande l'application intégrale et immédiate de l'Accord, qui favorise le développement pacifique et harmonieux de la société civile dans le respect de l'identité ethnique et des intérêts de tous les citoyens macédoniens.

Le Conseil demande l'application intégrale de sa résolution 1345 (2001) et réaffirme la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Le Conseil invite à nouveau tous les intéressés, y compris les dirigeants des communautés albanaises de souche dans la région, à condamner publiquement la violence et l'intolérance ethnique et à user de leur influence pour instaurer la paix. Il demande une fois de plus à tous ceux qui ont des contacts avec des groupes extrémistes de leur préciser clairement qu'ils ne bénéficient d'aucun appui au sein de la communauté internationale, de la part de qui que ce soit. Le Conseil condamne la poursuite des violences de la part des extrémistes et appelle toutes les parties à respecter le cessez-le-feu. Le Conseil rejette toute tentative de recours à la violence, y compris l'utilisation de mines terrestres, ayant pour objet de compromettre l'Accord-cadre, qui a été négocié par les dirigeants politiques démocratiquement élus de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Le Conseil de sécurité appuie les mesures prises par le Président et le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine pour résoudre la crise et assurer un avenir stable et démocratique à tous les citoyens de l'ex-République yougoslave de Macédoine, notamment grâce à un dialogue suivi avec tous les partis politiques légitimes, pleinement représentés, en vue de renforcer la démocratie et de préserver le caractère multiethnique de la société macédonienne et la stabilité du pays.

Le Conseil de sécurité se félicite des efforts déployés par l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et

01-50908 (F) 130801 130801
0150908

l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord à l'appui de l'Accord-cadre. Il demande également à la communauté internationale de rechercher les moyens d'aider le mieux le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine à faciliter l'application intégrale dudit accord.

Le Conseil de sécurité continuera de suivre de près l'évolution de la situation sur le terrain. »